

Travaux "Sheds du coin du Monde" 3F-Notre Logis et CGC ne respectent pas leurs engagements



Vendredi 23 février 2024, les travaux de construction de la résidence "Les Sheds du coin du Monde" ont duré jusqu'à minuit et 18 minutes. Deux ouvriers conduisaient chacun une machine bruyante (dite l'hélicoptère) afin de lisser la dalle de béton (on parle de surfacage) du futur parking sous-terrain. Consultez [les vidéos diffusées sur notre page Facebook](#) pour vous rendre compte des nuisances subies. Certains voisins ont été obligés de mettre des bouchons d'oreilles pour dormir. Surréaliste, une aberration !

Deux jours auparavant 3F-Notre Logis (promoteur du site) avait prévenu, par mail, BW-Friches qu'une "opération [de coulage de béton] pourrait démarrer un peu avant les horaires normalement prévus (6h30 au lieu de 7h)". Et de préciser "afin de ne pas avoir de nuisance en soirée et le we". Dans les faits, les travaux ont démarré dès 6h du matin ; ils se sont poursuivis jusqu'à 00h18 et ont repris le samedi 24 février de 9h30 à 11h !

Afin de ne pas avoir de nuisance en soirée et le week-end

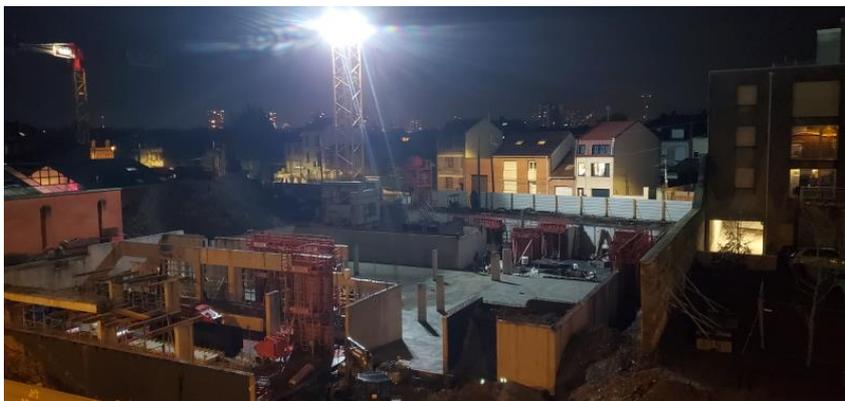
Ironie du sort, à la demande d'un membre de BW-Friches constatant de nombreux dysfonctionnements rue Désaugiers (empiétement des camions sur le trottoir face à la sortie de chantier, stationnement des intervenants, démontage des potelets...), une visite de chantier avait été organisée le matin même en présence du chef de projets de 3F-Notre Logis (auteur du mail), du chef de chantier de CGC (entreprise de construction du site) et de deux membres de BW-Friches. Au cours de cette visite, le chef de chantier a assuré oralement que les travaux de ce vendredi ne dépasseraient pas "20 ou 21h". Il aura fallu l'intervention véhémente d'un riverain excédé par le bruit à minuit et menaçant de prévenir la Police pour faire cesser ces travaux nocturnes.

"Afin de ne pas avoir de nuisance en soirée et le we" : mais de qui se moque-t-on ?

Nous sommes en colère

Nous n'en voulons pas aux ouvriers exécutant des décisions ne relevant pas de leur responsabilité. Nous en voulons aux décisionnaires, aux commanditaires ne respectant pas leur engagement et ne subissant pas les conséquences de leur agissement. Soit 3F-Notre Logis ne contrôle pas son prestataire de service (CGC), soit CGC n'a pas de prise sur les responsables de ses sous-traitants. Soit la désorganisation décisionnaire est à tous les étages.

Nous sommes en colère compte tenu de l'irrespect des engagements pris par 3F-Notre Logis : d'un côté des belles promesses sur la tenue respectueuse du chantier teintée d'une communication bienveillante et de l'autre une réalité de terrain dont nous subissons les nuisances. Nous sommes en colère de devoir



prendre du temps à contacter 3F-Notre Logis pour lui faire remonter des dysfonctionnements alors que ce chantier démarre à peine et qu'il va durer 2 ans au moins, de dépenser notre énergie pour contester des actions qui ne devraient pas avoir lieu.

Responsabilité pénale

Au-delà de notre colère, il y a un problème de fond juridique : comment peut-on faire travailler des ouvriers aussi tardivement ? Le sous-traitant de CGC qui réalisait ce coulage et ce surfacage du béton avait-il le droit de faire travailler des ouvriers dans ces conditions de travail ? Le contrat de sous-traitance entre l'entreprise utilisatrice (CGC) et cette entreprise extérieure prévoyait-il ce travail de nuit ? La situation décrite est-elle légale ?

Pour pouvoir travailler, un spot géant de lumière avait été allumé du haut d'une des grues de CGC (éclairant par la même occasion les maisons se situant en face). Les 3 ouvriers sur place ont été obligés d'avoir des lampes torches pour éclairer certaines parties du site. En matière de santé et de sécurité au travail, 3F-Notre Logis cautionne-t-il cette pratique nocturne qui va à l'encontre d'une démarche de prévention des risques professionnels ? En délivrant une dérogation concernant les dépassements des horaires de travaux autorisés¹, la Mairie de Lille accepte-t-elle également ce travail de nuit ?

Des paroles aux actes

Nous ne voulons plus de messages de compréhension de la part de 3F-Notre Logis. Cette communication diplomatique est révolue. Elle ne règle pas les problèmes de fond soulevés.

Aussi, nous demandons à la Mairie de Lille copie des autorisations accordées pour ces travaux et l'organisation d'une réunion de régulation avec 3F-Notre Logis, la Mairie de Lille et CGC dans les plus brefs délais afin que ce genre de situation inadmissible ne se reproduise plus.

¹ Jours ouvrables de 8h00 à 20h00 (ou de 7h30 à 19h30) à l'exception du dimanche et des jours fériés.